



Les nouveaux cantons du Tarn-et-Garonne

Depuis les élections de mars 2015, le département du Tarn-et-Garonne comprend 15 cantons au lieu de 30 auparavant. Le conseil départemental compte 30 conseillers départementaux, 15 femmes et 15 hommes. Les nouveaux cantons ont une population comprise entre 13 100 et 20 200 habitants en 2012.

Philippe Duprat, Fabien Battle

15 cantons au lieu de 30

Suite au nouveau découpage des cantons défini par décret début 2014, le Tarn-et-Garonne se compose de 15 cantons au lieu de 30 auparavant (figure 1). Le canton le plus peuplé est celui de Castelsarrasin, avec 20 182 habitants (population légale de 2012, en vigueur en 2015). À l'opposé, les cinq cantons les moins peuplés, avec moins de 13 500 habitants, sont ceux de Beaumont-de-Lomagne, de Garonne-Lomagne-Brulhois (principale commune Saint-Nicolas-de-la-Grave), du Pays-de-Serres-Sud-Quercy sur les coteaux du Quercy, de Valence et de Quercy-Rouergue (extrémité nord-est du département). Ce dernier est également le plus vaste du département : il s'étend sur 603 km² et regroupe 25 communes. Sans être les plus étendus, ceux de Beaumont-de-Lomagne et de Garonne-Lomagne-Brulhois regroupent respectivement 32 et 29 communes. À l'opposé les cantons les moins étendus sont les trois cantons de Montauban dont la superficie varie de 37 à 54 km² (figure 2).

Plus de 4 habitants sur 10 en périphérie de pôles

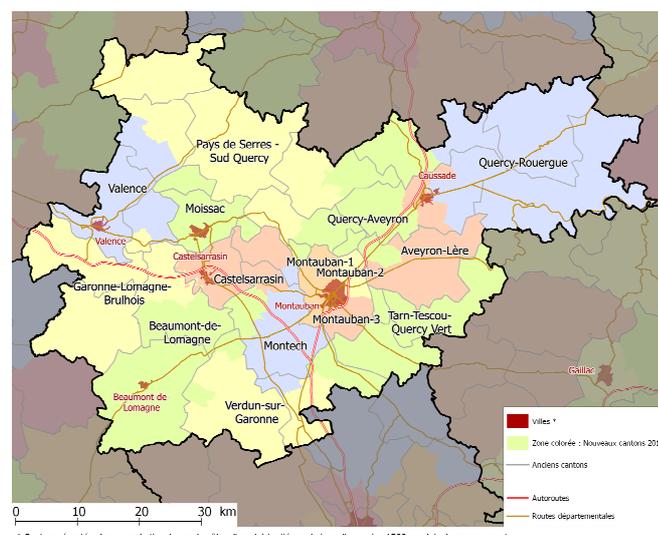
Dans le Tarn-et-Garonne, de nombreux cantons se caractérisent par leur situation dans des espaces périurbains et sous l'influence des villes d'une manière générale. Plus de quatre habitants sur dix (43,7 %) résident ainsi en périphérie d'un pôle (agglomération de plus de 1 500 emplois) ou dans des communes dites multipolarisées, sous l'influence croisée de plusieurs pôles, contre 31,5 % en Midi-Pyrénées. Cette proportion est la plus élevée des départements de la région. Cela concerne la totalité ou la quasi-totalité des habitants de deux cantons du département. Le canton de Verdun-sur-Garonne est dans la couronne périurbaine de Toulouse et dans une moindre mesure dans celle de Montauban. Celui de Quercy-Aveyron, au nord du département, est situé en partie dans l'aire d'influence de Montauban. Cela concerne également la majorité des habitants de quatre autres cantons : Beaumont-de-Lomagne, Garonne-Lomagne-Brulhois, Montech et Tarn-Tescou-Quercy-Vert, au sud-est de Montauban. Dans les cantons de Montauban, Moissac, Castelsarrasin et Aveyron-Lère (principale commune Caussade), la majorité des habitants résident dans le périmètre d'un pôle. À l'opposé, seulement 7,8 % des habitants du département résident dans une commune dite « isolée », hors influence d'un pôle. Cela

concerne la majorité des habitants de deux cantons : Pays-de-Serres-Sud-Quercy et Quercy-Rouergue.

Fort dynamisme démographique

Tous les cantons du Tarn-et-Garonne bénéficient d'une croissance démographique, parfois très forte. Entre 2007 et 2012, la population du département augmente en moyenne de 1,3 % par an, contre + 0,8 % en Midi-Pyrénées. Cette dynamique, un peu supérieure à celle de la Haute-Garonne, est la plus élevée de la région et l'une des plus fortes de métropole. La croissance démographique est particulièrement élevée dans trois cantons, tous situés entre Montauban et Toulouse, et en partie dans la couronne périurbaine de la capitale régionale : Verdun-sur-Garonne (+ 3,1 %), Montech (+ 2,3 %) et Tarn-Tescou-Quercy-Vert (+ 2,2 %). Dans l'ensemble des cantons du département, près d'un habitant sur quatre (24,1 %) est âgé de moins de 20 ans, comme dans le département voisin de la Haute-Garonne. Dans les trois cantons les plus dynamiques, la part des moins de 20 ans est supérieure à 26 % : Montech (28,0 %), Verdun-sur-Garonne (27,5 %) et Tarn-Tescou-Quercy-Vert (26,9 %).

15 nouveaux cantons dans le Tarn-et-Garonne



2 Population des nouveaux cantons

Cantons du Tarn-et-Garonne	Nb de communes	Superficie km ²	Population 2012	Densité hab/km ²	Évolution annuelle moyenne (2007-2012) (%)
Aveyron-Lère	6	200	18 706	93	1,9
Beaumont-de-Lomagne	32	388	13 137	34	1,1
Castelsarrasin	6	145	20 182	139	1,7
Garonne-Lomagne-Brulhois	29	366	13 086	36	0,9
Moissac	3	124	13 755	111	0,3
Montech	9	153	19 668	129	2,3
Pays de Serres Sud-Quercy	24	568	13 299	23	0,4
Quercy-Aveyron	15	291	14 459	50	1,8
Quercy-Rouergue	25	603	13 462	22	0,7
Montauban-1	1	54	18 487	344	nd
Montauban-2	1	37	19 133	520	nd
Montauban-3	1	46	19 267	416	nd
Commune de Montauban*	1	136	56 887	420	0,5
Tarn-Tescou-Quercy Vert	15	281	18 560	66	2,2
Valence	17	225	13 230	59	0,6
Verdun-sur-Garonne	13	243	18 540	76	3,1
Ensemble du département	195	3 724	246 971	66	1,3

nd : non disponible

Source : Insee, Recensements 2012 pour les populations légales et 2011 pour les caractéristiques de la population (exploitations principale)

Pour comprendre

Le canton est la circonscription électorale dans le cadre de laquelle sont élus les conseillers départementaux.

La loi du 17 mai 2013 instaure un nouveau mode d'élection pour les membres des conseils départementaux, nouvelle appellation des conseils généraux. Lors des élections des 22 et 29 mars 2015, les candidats se présentaient en binôme composé d'un homme et d'une femme, ceci afin de garantir la parité hommes-femmes. Dans chaque canton, un binôme a été élu au scrutin majoritaire à deux tours. Ces modifications s'inscrivent dans le cadre des objectifs définis par le Président de la République lors des États généraux de la démocratie territoriale.

Le nombre d'élus restant inchangé, la carte cantonale de chaque département a été modifiée en conséquence et a conduit à un nombre de cantons deux fois moins élevé.

Définitions

La notion d'**unité urbaine** correspond à celle de l'agglomération : c'est un ensemble continûment bâti, constitué d'une ville-centre et de sa banlieue. On parle de pôle dès lors qu'il y a au moins 1 500 emplois. Les communes appartenant à une unité urbaine sont dites urbaines, les autres sont considérées comme rurales.

L'**aire urbaine** est la zone d'influence d'un pôle. Elle est constituée du pôle et de sa couronne, ensemble de communes dont une partie importante de la population résidente (40 %) travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Les **communes multipolarisées** sont les communes sous l'influence croisée de plusieurs pôles. Les autres communes sont dites **isolées, hors influence des pôles**.

**Certaines communes peuvent faire l'objet d'un découpage en plusieurs cantons. Le canton peut donc comprendre une partie de la commune principale et éventuellement une ou plusieurs communes périphériques. Certaines données n'étant disponibles qu'au niveau des communes entières, l'Insee considère la commune principale, entière, comme un pseudo-canton unique et distinct. Pour la ou les communes périphériques, le pseudo-canton considéré est alors identique au vrai canton amputé de la fraction de la commune principale que comprend le vrai canton. Les chiffres de population totale pour l'ensemble des nouveaux cantons portent sur leur vrai contour. En revanche, les caractéristiques de la population ne sont parfois disponibles qu'au niveau des pseudo-cantons, ce qui explique que certaines lignes du tableau ne soient pas renseignées.*

Insee Midi-Pyrénées

36, rue des Trente-Six Ponts
31054 Toulouse cédex 4

Directeur de la publication :

Jean-Philippe Grouthier

Rédacteur en chef :

Bruno Mura

ISSN : 2417-1034

© Insee 2015

Pour en savoir plus

- Décret n° 2014-273 du 27 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Tarn-et-Garonne
- [Les populations légales 2012 des cantons - découpage 2015 sur Insee.fr](#)
- « [Populations légales au 1^{er} janvier 2012 : 246 971 Tarn-et-Garonnais](#) », Insee Flash Midi-Pyrénées n°24, janvier 2015
- « [En Haute-Garonne, une croissance démographique toujours très forte mais un peu moins soutenue](#) », Insee Analyses Midi-Pyrénées n°12, février 2015

